

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
de la SEANCE du 28 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 28 AVRIL 2023 à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint,

Etaient présents : M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint - Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe - M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint - Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe - Mrs Philippe SMETS - Marc GUIBERT - Mrs Pierre IRLE - Jean PASSEMARD - Joël COSTEROUSSE - Hervé CALDAGUES - Mmes Monique BOUSSUGE - Stéphanie SABAU - M. Thierry VERNHET - M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : M. Michel BROUSSE à Jean-Luc BOUCHARINC

Absents : M. Michel BROUSSE

Mme Monique BOUSSUGE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I - APPROBATION PROCES-VERBAL du 24 MARS 2023

POUR : 15 dont 1 pouvoir

II- BAIL DEROGATOIRE HÔTELLERIE-RESTAURATION du COUFFOUR 01/05/2023 - 31/12/2023

Délibération n° 2023-33

Monsieur le premier adjoint indique au conseil municipal que Monsieur Serge VIEIRA souhaite reprendre son activité dans les locaux du Couffour à compter du 1er mai 2023.

Il convient d'organiser l'occupation des locaux à compter de cette date.

Monsieur le premier adjoint propose d'autoriser l'occupation des locaux à usage d'hôtel et restaurant cadastrés section B n° 234, 235, 236 à compter du 1er mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux (article L.145-5 du code du commerce).

Le montant du loyer pour la période est fixé à 38 650€ HT soit 46 380€ TTC payable en 8 mensualités de 4831.25€ HT soit 6625.71€ TTC le 15 de chaque mois.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera remboursée prorata Temporis .

Le Conseil Municipal, le premier Adjoint entendu après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise le recours à un bail dérogatoire pour la reprise d'activité de Monsieur Serge VIEIRA dans les locaux du Couffour à compter du 1er mai 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 aux conditions financières exposées par Monsieur le Maire.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier avec la société SARL MAS VIEIRA

POUR : 15 dont 1 pouvoir

II- AVENANT N°1 PRÊT à USAGE HABITATION HÔTELLERIE du COUFFOUR

Délibération n° 2023-34

Monsieur le premier Adjoint rappelle au conseil municipal que par un acte sous signature privée en date des 3 novembre 2022 et 2 décembre 2022, la commune avait consenti à titre d'usage conformément aux articles 1875 et suivants du code civil à Monsieur et Madame Serge VIEIRA, un ensemble immobilier situé sur le site du Couffour et constitué des biens cadastrés section B n° 234, 235 et 236.

Par avenant les parties ont convenu, à compter du 1er mai, la conclusion d'un bail dérogatoire portant uniquement sur les biens à usage d'hôtel et de restaurant.

A compter du 1er mai 2023, seul le corps de logis à usage d'habitation fera l'objet du prêt à usage.

Le conseil municipal, le premier Adjoint entendu après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au prêt à usage signé les 3 novembre 2022 et 2 décembre 2022.

-PRECISE que le présent avenant ne fera qu'un seul et même prêt à usage avec celui signé les 3 novembre 2022 et 3 décembre 2022.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

IIV-QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2023-35

MOTION SOUTIEN TRAIN L'AUBRAC

Depuis de nombreuses années, élus, citoyens et associations d'usagers et de défense du train se mobilisent face au risque d'abandon de la ligne ferroviaire de l'Aubrac (Clermont- Neussargues Béziers).

La politique menée depuis plus de 40 ans sur cet axe et le défaut de modernisation ont conduit irrémédiablement à réduire l'offre et l'attractivité de cette ligne.

Les quelques travaux d'entretien menés n'ont pas permis de pérenniser l'infrastructure ni de maintenir les vitesses acceptables.

Ils ont même contribué, par la gêne occasionnée (retards, suppressions de train sans avertissement préalable, remplacement par des autocars ...) à en dégrader l'image autant que le niveau de service aux usagers.

Le conseil municipal avait, par une motion en date du 27 janvier 2021 alerté le gouvernement en demandant :

De maintenir cette ligne d'intérêt national ;

D'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont- ferrand - Neussargues - Béziers), conformément à sa volonté de développement du ferroviaire, dans le plan France relance et d'apporter un financement aux côtés des Régions pour la rénovation de l'Infrastructure ;

De mettre les moyens pour rénover la ligne de façon complète et durable, permettre de développer le fret et rétablir le service de train de nuit.

Or, depuis cette dernière motion, aucune amélioration notoire n'a été constatée.

Considérant que :

Dans une communication en date du 24 février 2023, Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne, a annoncé une « nouvelle donne ferroviaire » avec un plan de 100 milliards d'euros d'ici 2040.

Pour un département comme le Cantal et la Lozère, les trains, dits « d'équilibre du territoire » (TET), assurent un service de grandes lignes rapides entre les principales villes non reliées par la grande vitesse et jouent un rôle fondamental :

- en termes de désenclavement et de mobilité ;
- en termes de service public rendu aux usagers (habitants, scolaires, touristes, entreprises ...) ;
- en termes de développement économique tant du point de vue de la fréquentation touristique que du transport de marchandises (usine Arcelor de Saint Chély d'Apcher) ;
- en termes de développement durable et de préservation de l'environnement ;

Actuellement, ce sont entre 35 et 40 camions qui circulent quotidiennement pour acheminer les bobines d'Arcelor Mittal alors qu'elles l'étaient par train auparavant, ce qui constitue un risque pour la sécurité des usagers et une atteinte à l'environnement.

Le Président de la République s'est engagé en faveur de la réhabilitation des lignes existantes et que l'adoption de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) est venue concrétiser cet engagement en consacrant une large part des investissements au mode ferroviaire,

Les citoyens sont mobilisés en faveur du développement des mobilités vertes,

La France est engagée au niveau international à réduire son empreinte carbone de manière significative (COP21, convention pour le climat, année européenne du rail, ...),

Le train Intercités Aubrac doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité demande au Gouvernement:

de flécher parmi les 100 milliards annoncés, dès cette année, les financements nécessaires aux travaux permettant l'utilisation et le maintien de cette ligne d'intérêt national.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE LOUIS PASTEUR

Jean-Luc BOUCHARINC fait part aux élus de la demande de subvention du Foyer du Collège Louis PASTEUR Concernant le voyage scolaire organisé du 26 Mai au 3 juin en Angleterre pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}. 12 élèves de la commune sont concernés.

Il propose l'attribution de 50 euros par élève soit une aide de 600 euros.

Cette décision sera entérinée lors de la séance du Conseil municipal attribuant l'ensemble des subventions aux associations locales.

CUVE à EAU (arrosage)

Elle a été réceptionnée jeudi 13 Avril 2023.

ZONE BLEUE

La zone bleue fonctionnera pour la saison 2023.

Les zones bleues parking avenue Georges POMPIDOU, Square Pierre VIALARD seront supprimées.

Des contrôles seront effectués par les gendarmes.

Jean-Luc BOUCHARINC rappelle que la zone bleue est un outil de régulation de stationnement permettant de l'optimiser pour l'accueil des résidents et visiteurs.

Certains établissements possédant un parking dédié au personnel pourraient de ce point de vue là permettre un réel désengorgement.

Jean-Luc BOUCHARINC conclut que l'objectif final est de « faire bouger » les voitures ventouses.

RUES PIETONNES RUE SAINT-JOSEPH et RUE NOTRE DAME D'AOÛT : HEURES DE FERMETURE

RUE NOTRE DAME D'AOÛT

2 Mai 2023 jusqu'au 30 Juin 2023 :	9 H à 19 H
1 ^{er} Juillet 2023 au 31 Août 2023 :	9 H à Minuit
1 ^{er} Septembre 2023 au 30 Octobre 2023 :	9 H à 19 H

RUE SAINT-JOSEPH

2 Mai jusqu'au 30 Octobre 2023 : 12 H 00 à 1 H

PISCINE

Jean-Luc BOUCHARINC annonce qu'elle ouvrira le VENDREDI 16 juin 2023 : journées des vendredi à l'attention des écoles et au public les week-end uniquement de 11 heures à 19 heures jusqu'au VENDREDI 7 JUILLET, puis à compter du SAMEDI 8 JUILLET jusqu'au DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 aux jours et horaires habituels.

Sur le suivi des travaux réalisés et certaines réserves il conviendra de prendre l'attache de M. DELHOMME du bureau d'études suite à la fermeture de l'entreprise SNERHA AQUATECH.

PROFESSIONNELS de SANTE

La négociation avec le dentiste souhaitant s'installer est en cours.

Une nouvelle rencontre est prévue.

Les conditions (logement, avance remboursable éventuelle) seront mises à jour et examinées lors d'une prochaine session du conseil municipal.

DIVERS

Joël COSTEROUSSE propose l'installation d'une table de pique-nique à Védrines.

Certains passages piétons nécessitent d'être repeints .

AMBROISIE

Philippe SMETS, référent , rapporte que cette plante très allergène peut utilement être signalée par tout un chacun sur la plateforme signalement ambroisie ou à l'adresse contact@signalement-ambroisie.fr.

Il faut la détecter avant le mois d'août.

AGENT ONF

Jean-Luc BOUCHARINC fait part de la rupture du contrat de l'agent en poste par l'ONF.
Il conviendra de prendre contact avec l'antenne de Saint-Flour pour le suivi .

PARC NATUREL AUBRAC

Marc GUIBERT annonce l'organisation d'une opération de communication et de sensibilisation « La tournée du climat » par le PNR Aubrac, : théâtre de rue itinérant au marché de pays le 21 juin ,le 24 juin 2023 : ciné-débat au Cinéma « La Source » « Virage vers le futur » à 17 heures et le 25 juin au Bar Casino de Chaudes-Aigues Energie Mix – La fresque du Climat- atelier de 15 H 30 à 18 H 30,
Après la mise en place de commissions sur différents thèmes : tourisme, agriculture composées d'élus du Parc , et comme le prévoit les statuts, une convention composée d'élus, d'associations, de socio-professionnels pour un moment d'échange, de démocratie participative autour de la charte du Parc, aura lieu le 12 juin 2023.
Valeur Parc : un échange a eu lieu avec l'Office du Tourisme pour savoir qui pourrait candidater pour bénéficier de ce label qualité, pour l'instant concernant seulement les hébergements.

EPHAD SAINT-ELISABETH

Nicole BATIFOL rapporte sa participation au Conseil d'administration de l'Etablissement.
Le taux d'occupation demeure insuffisant.
Il est à noter que l'offre est relativement large sur le territoire et que le maintien à domicile est privilégié.

FRESQUE STREET ART

Béatrice ROCHER annonce que les travaux de nettoyage et de réalisation de la sous-couche vont être lancés dès la semaine prochaine.

MARCHE NOCTURNE

Il est prévu le jeudi 27 juillet 2023 ainsi qu' une soirée guinguette organisée par le Comité d'Animation.
Nouveauté en 2022, cette animation avait connu une belle affluence.

PARC EMILE RUC

Jean-Luc BOUCHARINC annonce qu'un épicéa a du être coupé suite au signalement de Laurent AJALBERT en raison d'insectes parasites détruisant la fibre de bois.
La présence d'un bois déjà affecté en surplomb du Parc pourrait expliquer la diffusion et la progression de la maladie dans les arbres à proximité.
Contact sera pris avec le propriétaire pour l'informer.
Un cheminement a été réouvert au parc Emile RUC.

La séance est close à 21 heures 15 minutes.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance
Monique BOUSSUGE

Le Premier Adjoint
Jean-Luc BOUCHARINC